

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10.04.2025

Délib 2025.04/01 Approbation du procès-verbal de la séance 06.03.2025

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité ADOPTE le procès-verbal rédigé par Marie-Alice LESAGE, secrétaire de séance du conseil du 6 mars 2025

Délib 2025.04/02 Vote du compte de gestion 2024 – Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le compte de gestion communal du Receveur Principal pour l'exercice 2024 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2024.

Compte de Gestion 2024 - Commune			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 446 482.46	1 644 735.35	829 458.17	517 994.43

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délib 2025.04/03 Vote du compte administratif 2024 – Commune

Sous la présidence d'Antoine LOPEZ, 1^{er} adjoint au maire, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

Compte Administratif 2024 - Commune			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 446 482.46	1 644 735.35	829 458.17	517 994.43
Résultats : + 198 252.89		Résultats : - 311 463.74	

Hors de la présence de Madame Ysabelle MAY OTT, Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2024.

Délib 2025.03/04 Affectation des résultats – Commune

Considérant qu'en M57, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation, que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement, **Constatant** que la balance des résultats du comptable fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de +812 733 €, que la balance des résultats du comptable fait apparaître un déficit d'investissement cumulé de 631 691.55€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

Fonctionnement

Résultats de fonctionnement constatés exercice 2024	+ 198 252.89
Reprise des résultats antérieurs	+ 617 480.23
Résultat cumulé	+ 812 733.12

Investissement :

Résultats d'investissement constatés exercice 2024	-311 463.74
Reprise du résultat antérieur	-320 227.81
Résultat cumulé	-631 691.55

RAR - recettes	0.00
RAR - dépenses	0.00
Soit un déficit d'investissement 2025 à couvrir de	631 691.55

Soit un excédent de fonctionnement de 181 076.23 € à affecter au 002

Soit un déficit d'investissement de 631 691.55 € à affecter au 001.

Délib 2025.04/05 Vote des taux de taxes

Vu les bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2025, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Contre :1 – Abstention :1) Décide de conserver** les taux d'imposition direct communaux en recouvrement au titre de l'exercice budgétaire 2025 :

Libellé	Taux 2025
Taxe sur le Foncier Bâti	19.56
Taxe sur le Foncier Non Bâti	48.15
Taxe habitation résidence secondaire	8.44

Délib 2025.04/06	Vote de budget primitif 2025 – Commune
------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'ADOPTER le Budget Primitif de la Commune par chapitre.

ADOPTÉ la section de Fonctionnement du BP 2025 de la Commune qui s'équilibre à 1 712 067.32 € conformément au document budgétaire ci-joint.

ADOPTÉ la section d'Investissement du BP 2025 de la Commune qui s'équilibre à 1 434 071.66 € conformément au document budgétaire ci-joint,

Délib 2025.04/07	Vote de la subvention au budget CCAS
------------------	--------------------------------------

Vu le rapport annuel du CCAS,

Considérant que le CCAS est un établissement public administratif de la commune de Sonchamp, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie, principalement **Vu** l'approbation du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité, D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) au profit du Centre Communal d'Action Sociale. Mme JARRI informe que cette année le CCAS offrira une boîte de chocolat aux seniors ayant l'âge requis à la place de colis.

Délib 2025.04/08	Délibération concernant la cantine à 1 euro
------------------	---

Ce dispositif proposé par la sous- Préfecture permet actuellement à 2 enfants de bénéficier de la cantine à 1 euro. Ce tarif est appliqué en fonction des ressources du foyer. Une subvention est touchée par la commune pour combler la différence de tarif. Le Conseil Municipal, sera amené à délibérer le mois prochain sur les tarifs de la restauration de la prochaine rentrée 2025-2026.

Délib 2025.04/09	a) Délibération concernant les modalités de dépenses de la régie mixte de la commune
------------------	--

Considérant l'acte constitutif de la régie de 2016, **Considérant** la modification de 12.09.2024 et que les dépenses n'auraient pas dû être imputées sur la régie mixte Sonchamp

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité DECIDE de prendre en charge les dépenses suivantes :

- Cuisinière achat 359.98 euros TTC du 28/11/2023
- Les sabots 17.99 euros TTC du 29/03/2024
- Les sabots 35.98 euros TTC du 19/04/2024
- Les produits pharmaceutiques 3.80 euros TTC du 04/07/2024

Charge Madame Le Maire de régulariser les écritures sur le budget 2025

Delib 2025-04/10	b) Délibération concernant les modalités de dépenses de la régie mixte de la commune
------------------	--

Considérant qu'il est nécessaire d'élargir les possibilités d'achat avec la carte bancaire, **Considérant** que certains fournisseurs n'acceptent pas les mandats administratifs et que certains fournisseurs veulent être payés le jour de la prestation de service

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité DECIDE d'ajouter l'autorisation de dépenser sur le compte de la régie mixte Sonchamp

- Les frais annexes aux formations et sorties du personnel et/ ou élus (repas, parking...)
- Les frais de tickets de transport du CME
- L'achat en ligne de matériel de petit équipement de réparation ou de remplacement (pièces détachées, outillage...)
- L'achat de produits pharmaceutiques
- L'achat d'équipement de travail (vêtements, chaussures...)
- Lavage auto pour les véhicules communaux
- L'achat de mobilier

Délib 2025.04/11	Délibération concernant la demande de subvention auprès de P.N.R pour l'éclairage public
------------------	--

Le PNR peut subventionner une partie de l'investissement concernant des travaux sur l'éclairage public. Mais les montants des plafonds de subventions, n'ont pas été communiqués à ce jour et ne permettent pas de préparer le dossier.

Sans ces éléments, le point est annulé et reporté ultérieurement.

Délib 2025.04/12	Questions diverses
-------------------------	---------------------------

Voirie/ terrains :

- Le SEY va installer une borne de recharge électrique pour véhicule sur le parking de la chapelle à Greffiers. Un courrier d'information a été adressé aux riverains.
- Piste cyclable : un revêtement hors agglomération coûte 500 000 euros du km et en ville 1 000€ du mètre linéaire. Le projet n'est donc pas prévu sur la commune.
- Elagage des arbres : certaines propriétés sont problématiques. Les arbres tombent ou sont menaçants. Cela engendre parfois des dégâts mais peut aussi provoquer des accidents. Afin de prévenir tout risque des courriers sont envoyés toute l'année aux propriétaires, mais les mises en demeure n'ont aucun effet. Une action supplémentaire auprès d'autres collectivités territoriales va être entreprise pour les cibler davantage.
- Logements sociaux La Hunière : Batigère informe qu'une publication de consultation sera faite mi-avril pour une signature du marché à l'été 2025. Les travaux devraient débuter en septembre pour une période de 12 mois.
- Autorisation du Conseil Départemental de commencer les travaux de voirie en amont de la subvention demandée sans avoir la certitude de l'obtenir.
- La Cuma ne pourra plus faire le fauchage sur les bords de route. Recherche d'un autre prestataire.
- L'aménagement de l'aire de jeux sur les terrains Rue du gué sera réalisé en avril

Evènements :

- PNR : fête ses 40 ans avec une conférence historique le 9 avril sur l'histoire de la forêt de Rambouillet. Mme le Maire a rencontré Mme Cabrit pour faire le point sur les inondations. Les services du PNR ont rencontré les 2 associations de Sonchamp (Les riverains de Sonchamp et Sonchamp Environnement).
- Espace Rambouillet- Parc animalier : une meute de 5 loups de race canadienne vient d'arriver dans le parc.
- Département : attribution d'un spectacle le 28 juin sur le cirque. Le lieu et les horaires seront à confirmer. L'école a travaillé sur le cirque ce qui permet une continuité. L'école a fait un spectacle de cirque

Divers :

- Vélo électrique : une subvention de la CART et de la Région est possible pour un cumul maximum de 550 euros.
- Demande installation d'une boîte à livres à la Hunière et d'un distributeur de pain. Une étude sera faite.
- La grange des 3 Shantis souhaite mettre sur la commune un distributeur d'herbes aromatiques et de légumes.
- Présentation d'aménagement du cours de l'Yvette réalisé avec l'accompagnement du PNR
- Plan d'épandage de la méthanisation : Cet épandage a été réalisé trop près du puit de relevage à la Hunière. C'est une erreur. Une information a été redonnée aux agriculteurs.
- Agence de l'eau Seine Normandie : si un particulier souhaite se mettre en conformité sur l'assainissement, une subvention est possible. Le SEASY devra suivre le dossier. L'aide peut aller jusqu'à 5 000 euros.
- Des problèmes de stationnement sont récurrents au milieu de la place de l'église, empêchant les autres véhicules de sortir de leurs emplacements
- Des opérateurs fibre se raccordent en débranchant les autres lignes dans les armoires.
- CME : visite de l'Assemblée nationale le 30 avril prochain. 10 enfants seront présents dont certains du précédent CME. Un potager collectif au niveau de la bibliothèque sera cultivé prochainement.